

Délibération n° 8_2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi douze février à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BOLOS, Maire.

Etaient présents : ALBAREIL ALAIN, BOLOS LAURENT, CASTELLON MAITE, DIDI DANIEL, GIORDA MARIE-ARMELLE, HOWARD RUTH, PROVENCE FRANCK, ZANIN LOVELY.

Etaient représentés : DROUOT GAEL, GALEAU ESTELLE

Secrétaire de Séance : FRANCK PROVENCE

Objet : incorporation de parcelles au domaine public

M le Maire informe l'assemblée qu'il subsiste des parcelles relevant encore du domaine privé de la commune, alors qu'il s'agit de terrains ou voiries ouvertes au public.

Il s'agit du terrain de sport avenue de la Tourasse, le jardin des confluences à l'entrée Nord de Castelfranc, le parc de jeux au centre du village, le parking du centre de secours et de la maison des jeunes, et l'aire de stationnement Rue du Moulin.

M. le Maire propose donc au conseil municipal d'incorporer au domaine public les parcelles dont les références cadastrales et les plans sont annexés à la présente délibération, pour une superficie totale de 8 362 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'incorporation du domaine public des parcelles précitées et donne pouvoir à M. le Maire, ou à un adjoint en cas d'absence, pour signer tout document nécessaire.

ANNEXE :
LISTE DES PARCELLES A INCORPORER AU DOMAINE PUBLIC

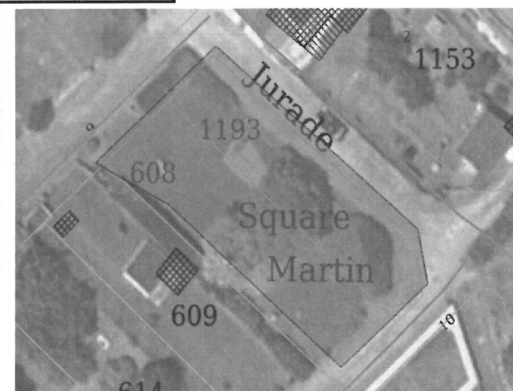
TERRAIN DE SPORT		
SECTION	PARCELLES	CONTENANCE EN M ²
A	1275	1525
A	1056	2105
TOTAL		3 630



JARDIN DES CONFLUENCES		
SECTION	PARCELLES	CONTENANCE EN M ²
A	1251	1584
A	1017	635
A	1015	123
TOTAL		2 342

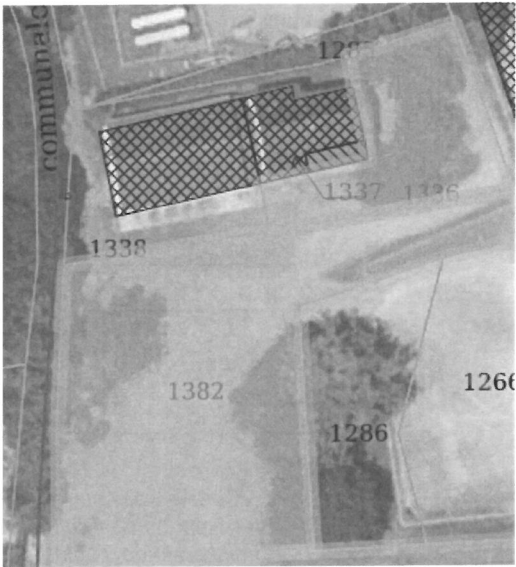


PARC DE JEUX		
SECTION	PARCELLES	CONTENANCE EN M ²
A	1193	228
A	608	315
TOTAL		543



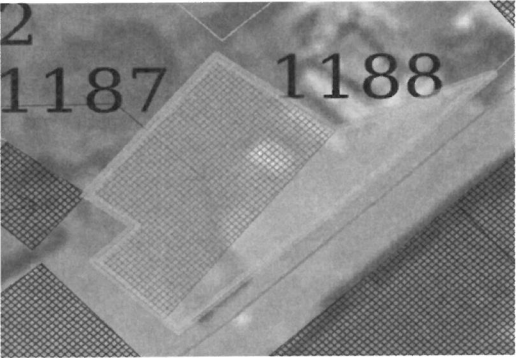
PARKING CENTRE DE SECOURS ET MAISON DES JEUNES		
SECTION	PARCELLES	CONTENANCE EN M²
A	1282	1350
A	1336	394

TOTAL	1 744
-------	-------



AIRE DE STATIONNEMENT RUE DU MOULIN		
SECTION	PARCELLES	CONTENANCE EN M²
A	1187	103

TOTAL	103
-------	-----



Le Maire,
Laurent BOLOS



Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 046-214600629-20260212-8_2026-DE

Le secrétaire de séance,
Franck PROVENCE

Votants :	10
Pour	10
Abstention	0
Contre	0

**Fait à Castelfranc,
Le 13/02/2026**

Le Maire :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.*
- *Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>*
- *Notifié le 16/02/2026*